



Créteil.net

[Retrouvez le site académique du SNPDEN \(en cliquant ici\)](#)

Informations du SNPDEN-CRETEIL

N°10-2008-2009

12 décembre 2008

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE DIRECTION

L'OCCUPATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : UN MOT D'ORDRE DANGEREUX

Certaines organisations appellent les personnels, mais aussi les parents et les élèves, à un **"réveillon revendicatif"** dans les établissements, le lundi 15 décembre 2008 au soir.

Cette occupation nocturne n'est ni à autoriser, ni à négocier.

Elle doit être qualifiée pour ce qu'elle est : une violence, même symbolique.

Les personnels de direction, pas plus que les personnels logés, n'ont à veiller à ce que les conditions de sécurité de l'occupation soient assurées : les occupants assument seuls et entièrement les conséquences possibles de leur occupation.

Dans ce cadre, il n'y a pas lieu de se plier à leurs demandes telles que des "constats".

En revanche, les autorités académiques et de police doivent être informées, notamment si un internat se trouve dans les mêmes locaux, ou dans l'hypothèse où la situation, très variable, entrainerait une fermeture si les conditions normales de sécurité n'étaient plus assurées, en particulier lors de la réouverture le lendemain.

Le SNPDEN apporte tout son soutien aux collègues parfois mis dans des situations très difficiles.